

### **Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du « Mauriac Rando Aventures »**

Le **18 janvier 2025 à 17 heures 00**, les fondateurs de l'association « **Mauriac Rando Aventures** » se sont réunis en assemblée générale constitutive au 02 rue Elbes de Saignes à Mauriac 15200.

Sont Présents :

GUERIN-GOMBERT Aurélie, 2 rue Elbes de Saignes, 15200 MAURIAC

ROCHE Dominique, Le Bourg, 15380 MOUSSAGES

GUERIN-GOMBERT Pascal, 2 rue Elbes de Saignes, 15200 MAURIAC

SOURZAT CHANUT Marie-Chantal, 3 avenue Augustin Chauvet, 15200 MAURIAC

ROCHE Rémi, Le Bourg, 15380 MOUSSAGES

CHANUT Gérard, 3 avenue Augustin Chauvet, 15200 MAURIAC

CHAUVARD Gilbert, 5 Le Petit lac, 15200 MAURIAC

BRIQUET Simone, 9 rue Nouvelle, 15200 LE VIGEAN

CANET Bernard, 4 Dézégouls, 19220 AURIAC

L'assemblée générale désigne GUERIN-GOMBERT Pascal en qualité de président de séance et GUERIN-GOMBERT Aurélie en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association
- présentation du projet de statuts
- adoption des statuts
- présentation des membres volontaires au bureau exécutif
- élection d'un bureau exécutif
- questions diverses

Le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Cette association est créée dans le but de réunir des randonneurs et des personnes attirées par les activités nature sur le pays de Mauriac. Elle permettra l'organisation de randonnées régulières pour ses membres, sur la demi-journée, la journée, ou même en séjour.

L'association pourra apporter son concours aux collectivités locales lors de manifestations, pour l'organisation de randonnées pédestres, pour le nettoyage et le balisage de chemins de randonnées.

L'ensemble des personnes présentes étant d'accord sur le principe de fonctionnement de cette association, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

**1<sup>ère</sup> délibération :** L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. **Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Ensuite le président présente les personnes volontaires au bureau exécutif de l'association « **Mauriac Rando Aventures** », et les postes pour lesquels ils sont candidats.

**2<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité des premiers membres du bureau exécutif :

**GUERIN-GOMBERT Pascal** : Président de l'association, de nationalité française, demeurant 2 rue Elbes de Saignes 15200 MAURIAC, retraité

**SOURZAT CHANUT Marie-Chantal** : Trésorière, de nationalité française, demeurant 3 avenue Augustin CHAUVET, 15200 MAURIAC, retraitée

**GUERIN-GOMBERT Aurélie** : Secrétaire, de nationalité française, demeurant 2 rue Elbes de Saignes 15200 MAURIAC, sans emploi

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Conformément aux statuts, cette désignation est faite jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Les membres du bureau exécutif ainsi désignés acceptent leurs fonctions et s'engagent à effectuer les formalités de déclaration et de publication.

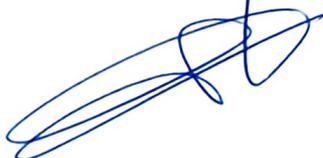
L'assemblée générale constitutive s'est terminée le 18 janvier 2025 à 20 heures 30

**Signature des membres du bureau exécutif**

**18 janvier 2025**

**GUERIN-GOMBERT Pascal**

**Président**



**SOURZAT CHANUT Marie-Chantal**

**Trésorière**



**GUERIN-GOMBERT Aurélie**

**Secrétaire**

